



## SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2004 PROCES - VERBAL

### MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire  
Maire de Bassens

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANNEL

Conseiller Communautaire

Madame M.C. CARLE de la FAILLE

Conseillère Communautaire

Monsieur Michel CARTI

Conseiller Communautaire

Monsieur Gérard CHAUSSET

Conseiller Communautaire

Monsieur Michel DUCHENE

Conseiller Général de la Gironde

Monsieur Nicolas FLORIAN

Conseiller Général de la Gironde

Monsieur Yves LECAUDEY

Vice-Président du Conseil Général

Monsieur Jacques MAUGEIN

Conseiller Général de la Gironde

Monsieur Patrick PUJOL

Vice-Président de la CUB

Maire de Villenave d'Ornon

Monsieur Alain RENARD

Vice-Président du Conseil Général

Monsieur Guy TRUPIN

Questeur Assemblée Départementale

Maire de Camblanes et Meynac

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Laurence CHAPPERT

Communauté Urbaine de Bordeaux

Monsieur Bruno de GRISSAC

SMEGREG

Monsieur Christophe LADURELLE

Conseil Général de la Gironde

Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 09 décembre 2004, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

## **1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2004**

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 / Contrat d'assurance incapacités de travail du personnel pour 2005**

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité des membres présents, le Président à souscrire aux contrats d'assurance du personnel proposés par la C.N.P. pour l'année 2005 et à signer toutes les pièces relatives à ces contrats et à leur gestion par le Centre de Gestion de la Gironde.

## **3 / Optimisation de la gestion budgétaire et comptable - Réduction de la journée complémentaire**

Après avoir pris connaissance de la circulaire ministérielle du 16 juin 2004 visant à la limitation puis la suppression à terme de la journée complémentaire, le Comité Syndical est informé des recommandations du Payeur départemental.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à cette démarche et autorise le Président à finaliser la démarche conventionnelle avec le comptable par l'établissement conjoint en début d'année d'un calendrier d'exécution des opérations budgétaires et comptables et des contrôles à effectuer.

## **4 / Indemnité de conseil au Payeur départemental**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à Monsieur Gérard BASSERIE, Payeur Départemental, une indemnité de conseil et d'appliquer les taux pleins prévus par la réglementation pour le calcul du montant de cette indemnité.

## **5 / Budget 2004 - Décision modificative n ° 2**

Il s'agit, d'une part à la demande de Monsieur Le Payeur Départemental, de régulariser deux mandats émis en 2003 pris au compte 2031 (frais d'études) alors qu'ils concernaient le compte 2315 (travaux), et d'autre part d'inscrire les crédits pour l'actualisation du dépôt de garantie des locaux loués par le SMEGREG.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des membres présents, la décision modificative au budget 2003 telle qu'elle lui a été présentée.

## 6 / Point sur les études - Information sur la signature de marchés

Un état d'avancement des études, à travers lequel le Comité Syndical est informé de la signature de trois marchés, est présenté :

### ➤ Les études achevées :

- Production d'eau potable à partir de la prise d'eau de Galgon - Propagation d'une pollution ;
- Alluvions Garonne à Saint-Médard d'Eyrans ;
- Nappe alluviale de l'Isle ;
- Possibilités de transfert de prélèvements en zone nord ;
- Géologie - hydrogéologie du Médoc ;
- Inventaire des installations géothermiques et valorisation de l'eau ;
- Inventaire des dispositifs hydroéconomiques.

### ➤ Les études en cours :

- Schéma d'alimentation en eau potable du Cœur de l'Entre-deux-Mers ;
- Inventaire des ressources de substitution ;
- Guide bonnes pratiques arrosage espaces verts et terrains sport ;
- Tableau de bord du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- Guide « Connaissance et maîtrise pertes dans les réseaux d'alimentation en eau potable » ;
- Recherche appliquée des fuites dans les réseaux d'eau potable ;
- Atlas zones à risques ;
- Possibilités d'extension vers le sud du projet de champ captant de l'Oligocène de Sainte-Hélène ;
- Recherche de ressources nouvelles sur le flanc sud-est de l'anticlinal de Villagrains.

S'agissant des études relatives aux ressources de substitution, il est demandé que les éléments relatifs aux solutions étudiées par des tiers, et notamment par la Société Lyonnaise des Eaux, fassent l'objet d'une synthèse soient exploités pour permettre de comparer les avantages et inconvénients de toutes les solutions. A noter que l'influence des durées d'amortissement sur la faisabilité économique des projets doit être examinée.

Sont également jugés nécessaires :

- la recherche de piste pour la valorisation du gisement constitué par les eaux géothermales extraites du sous-sol, en particulier sur la Base aérienne 106 et sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- dans le cadre d'une solidarité plus grande entre l'urbain et le rural, l'évaluation des besoins des collectivités situées en périphérie de la Communauté urbaine de Bordeaux de manière à préciser les possibilités d'alimentation en secours, voire en appoint, de ces collectivités à partir du réseau de la communauté urbaine ;

Enfin, le Comité Syndical décide de la réalisation d'un schéma d'alimentation en eau du nord Médoc et autorise le Président à lancer la consultation, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels (notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) et à signer les conventions et autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

## **7 / Mise en œuvre du SAGE Nappes profondes de Gironde**

Le Comité Syndical est informé des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du rapport de l'activité des services du SMEGREG dans le cadre de leur mission de secrétariat technique de la CLE.

Concernant la mise en œuvre du SAGE, il est jugé nécessaire :

- qu'un effort plus grand soit consacré à la mise en œuvre sur le terrain de la politique d'économies d'eau et de maîtrise des consommations ce qui nécessitera une organisation et des moyens appropriés ;
- que soient recherchés des modes de rémunérations des délégataires pour l'exploitation des réseaux de distribution les incitant à promouvoir les économies d'eau chez les usagers ;
- que la CLE communique plus largement et qu'au-delà d'une communication en propre, elle élabore des supports et outils de communication à disposition de tous les acteurs, l'élaboration de tels outils devant s'envisager tout d'abord dans le cadre restreint des acteurs publics avant d'associer les opérateurs privés.

## **8 / Débat d'orientation budgétaire pour 2005**

Les principales orientations pour 2005 sont présentées ; celles-ci seront mises en œuvre avec un volume budgétaire comparable à celui de l'exercice 2004.

Il est important de dynamiser la politique d'économies d'eau et de maîtrise des consommations ; des propositions seront formulées en ce sens, le SMEGREG devant augmenter sa capacité d'expertise et d'animation en la matière.

La nécessité de mettre en œuvre la politique de communication et de pédagogie exigée par la SAGE Nappes profondes de Gironde est également rappelée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le Président

Jean-Pierre TURON